

CAHIER DE REVENDICATIONS CCT 2021-2022 **COMMISSION PARITAIRE 100**

1. En général

- Durée : 1/1/2021 – 31/12/2022
- Prolongation des CCT existantes
- Tous les avantages supplémentaires doivent s'ajouter aux avantages existants dans les entreprises et feront l'objet d'une concertation avec la DS le cas échéant

2. Pouvoir d'achat

- Augmentation brute maximale des minima sectoriels et des salaires réels à partir du 01.01.2021
A moyen terme, le salaire minimum sectoriel doit être porté à 14 €/heure – 2300 €/mois
- Octroi d'une prime corona de 500 EUR
- Indexation des salaires réels
- Instauration d'une indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire

3. Mise en place d'une prime syndicale

4. Fin de carrière / travail faisable

- RCC :
 - o Adhésion à tous les systèmes possibles avec une extension maximale
- Crédit-temps :
 - o Prolongation de la CCT et extension des droits conformément à la CCT 103
 - o Possibilité d'un emploi de fin de carrière à partir de 55 ans (1/5 et 1/2)
 - o Crédit-temps fin de carrière à ne pas prendre en compte pour le seuil des 5 % concernant l'absence simultanée
 - o Accès à la prime flamande d'encouragement
- Cadre sectoriel pour améliorer la faisabilité du travail (entre autres CCT 104)

5. Conditions de travail

- Suivi sectoriel pour l'utilisation correcte de la CP
- Travail intérimaire :
 - o prise en compte de l'ancienneté totale des intérimaires pour l'ancienneté dans l'entreprise
 - o limitation des contrats journaliers
 - o conversion des contrats intérimaires en contrats à durée indéterminée
- Heures supplémentaires volontaires et heures de relance soumises à l'approbation de la DS
- Un jour payé en cas de congé pour raisons impérieuses

6. Frais de transport

- Instauration du remboursement des frais de transport pour le transport privé
- Indemnité vélo : amélioration du montant

7. Statut délégation syndicale

- Prise en compte des éléments issus de l'évaluation de la CCT délégation syndicale
- Possibilité de mise en place d'une DS là où les conditions pour organiser des élections sociales sont réunies

8. Formation

- Prolongation et amélioration de l'accord précédent
- Plan de formation dans les entreprises avec implication active et approbation des organes de concertation

9. Diversité

- Charte sectorielle condamnant la discrimination des minorités et la violence LGBTQI (entre autres), et appelant à des actions de formation et de sensibilisation en entreprise